



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 94925

Texte de la question

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vient de rendre public un rapport sur l'enseignement des disciplines scientifiques dans le primaire et le secondaire. La mission s'est tout d'abord efforcée de faire le point, dans le monde et en France, sur l'inquiétant problème de la désaffection des jeunes pour les études scientifiques. Elle s'est ensuite interrogée sur les contenus, les méthodes mais aussi le rôle et la place dans le système scolaire des disciplines scientifiques. Dans son rapport, la mission propose, au cours du collège, de rompre avec le cloisonnement des disciplines scientifiques en les faisant converger selon une approche pluridisciplinaire autour de thèmes communs. M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition parlementaire.

Texte de la réponse

L'enseignement des sciences est à la fois un enseignement de contenu et un enseignement de méthode : il doit offrir aux élèves les moyens de comprendre une société aujourd'hui fortement modelée par les sciences. Les programmes de l'école primaire de 2002 marquent la volonté de renforcer la culture scientifique. Les principes du Plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école (PRESTE) engagé en 1996 ont été intégrés à ces programmes. Le plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école est distinct de La main à la pâte dont il s'inspire. L'opération La main à la pâte a joué un rôle de précurseur, contribuant au développement d'une pédagogie active aux apports interdisciplinaires lors des activités scientifiques. Les nouveaux programmes du collège (en application depuis la rentrée 2005-2006 pour la classe de sixième et à compter de la rentrée 2006-2007 pour la classe de cinquième) ont été élaborés conjointement par des experts des trois disciplines : mathématiques, sciences de la vie et de la Terre et sciences physiques et chimiques afin d'en faire ressortir les points de convergence. Ils comportent une introduction commune à l'ensemble des disciplines scientifiques fixant des objectifs communs et des thèmes de convergence qui offrent la possibilité de travailler en interdisciplinarité. Afin de permettre à l'élève d'élaborer une représentation globale et cohérente du monde, les savoirs disciplinaires ont été mis en convergence autour de thèmes : « l'énergie », « l'environnement et le développement durable », « la météorologie et la climatologie », « la santé », « la sécurité », « le mode de pensée statistique dans le regard sur le monde ». L'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 prévoit pour tous les établissements la possibilité de conduire des expérimentations dans un cadre pluriannuel. La convention-cadre signée le 7 avril 2005 entre l'académie des sciences et le ministère de l'éducation nationale permet de conduire une expérimentation, soutenue également par l'Académie des technologies, en classe de sixième et de cinquième dans le prolongement du Plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école (PRESTE) à l'école primaire. Cette expérimentation s'appuie sur la mise en oeuvre des programmes rénovés ; elle vise les grands objectifs suivants : faciliter la transition entre l'école et le collège ; construire un enseignement scientifique intégré (un même professeur enseigne les programmes de sciences de la vie et de la Terre, de technologie et de physique-chimie) ; mettre en oeuvre la démarche d'investigation inscrite dans les

nouveaux programmes des disciplines scientifiques ; développer la culture scientifique et technologique telle que la définit le socle commun de connaissances et de compétences (décret du 11 juillet 2006).

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94925

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5310

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12750